



PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES

Liberté
Égalité
Fraternité

Commune de La Cabanasse

dossier n° PC 066 027 23 D0011

date de dépôt : 02 octobre 2023
demandeur : HOTEL LE CATALAN
représenté par Monsieur DELCASSO François
pour : projet de démolition logement et
construction espace détente avec
jacuzzi/sauna/sanitaires
terrasse couverte en extension restaurant
création logement privé à l'étage
aménagement portail entrée
adresse terrain : RN 116. Col De La Perche
à La Cabanasse (66210)

Le Maire
à
HOTEL LE CATALAN
représenté par Monsieur DELCASSO François
RN 116
COL DE LA PERCHE
66210 La Cabanasse

Monsieur,

Vous avez déposé un permis de construire enregistré sous le numéro 06602723D0011 le 02/10/2023 pour la construction d'un espace détente avec jacuzzi, sauna, sanitaires, une terrasse couverte en extension du restaurant ;

Votre projet concerne l'aménagement d'un établissement recevant du public ;

Par courrier notifié le 20/10/2023, je vous informais que le dossier ne comportait pas les pièces nécessaires à la consultation des services en charge de la sécurité incendie et de l'accessibilité pour les établissements recevant du public et que le formulaire de demande comportait des erreurs sur les surfaces du projet ;

Le même courrier vous informait que vous aviez 3 mois à compter de la notification de ce courrier pour fournir les pièces demandées ;

A ce jour le délai légal de complétude est dépassé et je n'ai reçu aucune pièce complémentaire ;

Aussi, vous trouverez ci-joint en retour votre dossier de demande d'autorisation, celui-ci faisant l'objet d'une décision tacite de rejet.

J'attire votre attention sur le fait que cette mesure ne doit pas être interprétée comme un accord tacite sur le projet envisagé, étant précisé que si vos travaux étaient mis à exécution sans autorisation réglementaire de mes services, vous vous exposeriez à des poursuites pour infraction à la législation (article L 480-1 et suivant du Code de l'Urbanisme).

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait, le 27 février 2024

Madame le Maire

